

Le 12 juin 2019.

L'inspecteur de l'Éducation nationale
en charge de la circonscription 1^{er} degré d'Elbeuf

à

Mesdames les directrices
Messieurs les directeurs
Ecoles publiques de la circonscription d'Elbeuf

Circonscription 1^{er} degré
d'ELBEUF

Note d'information n°11 : Projet d'Ecole

Le directeur veillera à ce que les personnels affectés dans l'école visent cette note

Dossier suivi par:
Olivier THILLAIS
I.E.N

Correspondance:
«La fabrique des savoirs»
8, rue Oursel
76500 ELBEUF
Téléphone:
02.35.78.41.49
Télécopie:
02.35.77.92.95
Courriel:
0760193x@ac-rouen.fr
Site internet:
<http://circ-elbeuf.spip.ac-rouen.fr>

Comme indiqué lors de notre dernière réunion des directeurs d'école de la circonscription, je vous adresse en annexe le cahier des charges pour l'établissement du bilan d'étape (avant le 5 juillet 2019) et pour la rédaction des fiches 2019/2020 (avant le 27 septembre 2019).

Lorsqu'une école maternelle est en secteur exclusif avec une école élémentaire, je vous demande de travailler en commun à la définition de vos axes 2019/2020.

Plusieurs écoles n'ont pas encore fourni au secrétariat de circonscription le calendrier des deux 1/2 journées composant la journée de Solidarité 2019.

L'équipe de circonscription demeure à votre disposition pour toute précision et tout accompagnement.

Je sais pouvoir compter sur votre travail d'équipe pour porter notre ambition commune de la réussite de tous et de chacun.

*L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
Circonscription d'Elbeuf*

Olivier Thillais

Projet d'école 2017 / 2020

Bilan d'étape 2018/2019 et fiches projets 2019 / 2020

Références :

- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Décret n° 2013 - 682 du 24 — 7 - 2013 - J.O. du 28-7-2013 (NOR MENE1318869D) : École primaire et collège.
- Cycles d'enseignement Circulaire n° 90 —039 du 15 février 1990 sur le projet d'école.
- Circulaire n°2013 -017 du 6 février 2013 sur l'organisation du temps scolaire et des APC

La loi d'orientation et de programmation prévoit « d'élever le niveau de tous les élèves et de réduire les inégalités scolaires, de prévoir une école juste pour tous et exigeante pour chacun ». L'école est un lieu de réussite et d'épanouissement pour tous ; un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit, un lieu où il soit possible d'apprendre et d'enseigner dans de bonnes conditions ; un lieu permettant de former des citoyens. Le projet d'école est l'instrument de l'autonomie reconnue aux écoles et l'expression de leur responsabilité.

1) Point d'étape du projet d'école

Pièces jointes :

- Fiche étape action 1
- Fiche étape action 2
- Fiche étape action 3
- Fiche équipe d'enseignants

Votre école a rédigé son projet d'école 2017-2020.

Vous avez défini une ou des fiches « actions » dans ce cadre. A l'issue de ce temps fort, des réorientations apparaîtront peut-être nécessaires.

Il appartient désormais au conseil des maîtres d'établir un point d'étape des actions engagées en 2018- 2019, à l'aide des documents joints (cf. fiches « actions », fiche équipe d'enseignants).

Pour chaque fiche action remplie pour l'année scolaire 2018-2019, le bilan sera renvoyé à la circonscription entre le 15 juin et le 5 juillet 2019.

Cet état des lieux révélera des perspectives pour 2019-2020.

2) Suite du projet d'école année scolaire 2019-2020

Cette troisième année s'inscrit dans une logique de poursuite de la réflexion, mais aussi comme la poursuite de l'expérimentation des projets en cours sur la thématique de la relation avec les partenaires. À cette fin, le conseil des maîtres réalisera et fera remonter entre le 15 juin et le 27 septembre 2019 les nouvelles fiches « actions », éventuellement les fiches « actions » modifiées et les besoins de formations associés.

L'équipe de circonscription est à votre disposition pour tout accompagnement dans cette phase. Il peut s'avérer utile de réaliser ces fiches avec le conseil des maîtres dans sa configuration 2019/2020.

L'ensemble des documents pour les écoles est accessible sur un espace collaboratif dédié aux directeurs et aux enseignants : <https://magistere.education.fr/ac-rouen/course/view.php?id=3533>

Ils seront également en ligne sur le site de la circonscription.

Pièces jointes :

- Fiche action 1
- Fiche action 2
- Fiche action 3

3) Formations associées au projet d'école 2019-2020

Un accompagnement des équipes par un temps de formation sera programmé par les équipes de circonscription. Les 6 heures de la journée de solidarité seront consacrées au projet d'école en lien avec les besoins identifiés.

Comme évoqué lors de la dernière réunion des directeurs, je vous rappelle qu'il convient d'adresser au secrétariat de circonscription le calendrier des deux ½ journées liées à la Journée de Solidarité 2019.

Un temps d'accompagnement pourra être proposé à vos écoles dans le cadre des conseils de cycles ou des maîtres.

4°) Calendrier

Avant le 5 juillet 2019 : envoi en circonscription du bilan d'étape 2019/2020 (fiches étapes actions 1-2-3 ; fiche "enseignants").

Entre le 5 juillet et le 27 septembre 2019

Envoi à la circonscription des fiches « actions » 2019- 2020 du projet d'école

Avant le 18 octobre 2019

Validation par l'IEN du projet d'école année 3.